

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01523

Numéro SIREN : 811 124 478

Nom ou dénomination : A WAKE

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/033566

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/033566**
n° de gestion : **2015B01523**
n° SIREN : **811 124 478 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 29/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A WAKE - Société par actions simplifiée
2 rue Des Camélias 31700 Blagnac -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2359828



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33566

Identification

M antoine sylvain

Pour le compte de :

BLAGNAC

SASU A WAKE

FRANCE

811 124 478

2 RUE DES CAMELIAS

N° d'adhérent : 20160530327272

31700 BLAGNAC

Période déclarée : 2018

Date limite de dépôt : 18/05/2019

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 2
Annexe 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 3
Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 4
Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 5
Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 6
Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 7
Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 8
Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 9
Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 10
Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 11
Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 12
Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2018)	p. 13

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

- d'accepter de recevoir des communications par messagerie
par ex. Bénédictins - loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers
et aux libertés

Oui

Adresse de messagerie **syvaln.antoine88@gmail.com**

Numéro, type et nom de voie

2 RUE DES CAMELIAS

Code postal

31700

Ville **BLAGNAC**

B - ACTIVITÉS

TELESKI NAUTIQUE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable à

33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit (report du 2033-B)

0

Bénéfice imposable à 15%

3 208

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité
informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel

CIEL
utilisé

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

K - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

L - Rémunérations

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

9 750

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
I - Immobilisations			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	60 317	27 948	32 369
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	60 317	27 948	32 369
II - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises	58		58
Avances et acomptes versés sur commandes	681		681
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	317		317
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	6 678		6 678
Charges constatées d'avance	267		267
TOTAL II	8 001	0	8 001
TOTAL GENERAL (I + II)	68 318	27 948	40 370

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
I - Fonds propres	
Capital social ou individuel	2 100
Report à nouveau	-2 299
Résultat de l'exercice	5 024
TOTAL I	4 825
II - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	9 151
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	137
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	26 000
TOTAL III	35 545
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 370

RENOIS		
(1) Dont Immobilisations financières à moins d'un an	0	(4) Dont dettes à plus d'un an 709
(2) Dont créances à plus d'un an	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2 729
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	0	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice 0

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE			
Produits d'exploitation			Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons Intracommunautaires	0	8 916
Production vendue	Biens	dont export et livraisons Intracommunautaires	0
	Services	dont export et livraisons Intracommunautaires	0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			48 302
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 305
Variation de stock (marchandises)			286
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 471
Autres charges externes			5 287
	dont crédit-bail mobilier	0	
	dont crédit-bail immobilier	0	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	384	484
Rémunérations du personnel			14 186
Charges sociales			4 484
Dotations aux amortissements			11 144
Total des charges d'exploitation (II)			40 647
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			5 655
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)		17
	Charges financières (V)		151
	Charges exceptionnelles (VI)		16
	Impôts sur les bénéfices (VII)		481
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			5 024
B - RÉSULTAT FISCAL			
			Bénéfice
			Déficit
			5 024
			0
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			481
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			
			Bénéfice
			Déficit
			5 505
			0
Déficits antérieurs reportables			2 299
			dont imputés sur le résultat
			2 299
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			
			Bénéfice
			Déficit
			3 206
			0

Immobilisations

Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial					0
Autres					0
Immobilisations corporelles					
Terrains					0
Constructions	7 267	541		7 808	
Installations techniques matériel et outillage industriels	41 946	2 186		44 134	
Installations générales agencements divers	6 829			6 829	
Matériel de transport					0
Autres immobilisations corporelles	1 546			1 546	
Immobilisations financières					0
TOTAL rubrique I	57 588	2 729	0	60 317	0

II - AMORTISSEMENTS				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions	2 148	1 646		3 794
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	12 288	7 737		20 025
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 796	1 366		3 162
Matériel de transport	572	395		967
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL rubrique II	16 804	11 144	0	27 948

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	2 299
Déficits imputés	2 299
Déficits reportables	0
TOTAL des déficits restant à reporter	0

IV - DIVERS

Montant de la TVA collectée	8 497
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	1 227

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel 1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

II - Chiffre d'affaires et prestations (CAVAE)

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 46 302

TOTAL 1 46 302

III - Charges déductibles pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats 4 776

TOTAL 3 4 776

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3) 41 526

Composition du capital social

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou moins 10% du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	42
--	---	---	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur		
	Nom et prénom	ANTOINE Sylvain		Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions		42	Pourcentage de détention
	Date de naissance	18/05/1988		100%
	Code postal de naissance	95600		Pays de naissance France
	Numéro, type et nom de voie	2 rue des Caméllas		Commune de naissance Eaubonne
	Code postal	31700		Ville BLAGNAC

A WAKE
SASU au capital de 2.100 €
Siège : 2, rue des Camélias – 31700 BLAGNAC
811 124 478 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 25JUN 2019**

L'associé unique, Monsieur Sylvain ANTOINE, demeurant 2, rue des Camélias, 31700 BLAGNAC,

Propriétaire de la totalité des 42 actions de 50 € chacune, de la société A WAKE et également Président de la société,

Statue sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Il est ici précisé que le Président, également associé unique de la société, est dispensé de l'établissement du rapport de gestion conformément aux prescriptions légales.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'un montant de 5 024,28 €, en totalité au compte de « report à nouveau ».

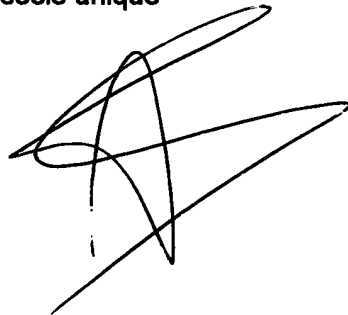
L'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Sylvain ANTOINE
Associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

